

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 22 MAI 2017

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

le lundi 22 mai 2017

dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Rémi FÉRAUD
Mme Déborah PAWLIK
Mme Alexandra CORDEBARD
M. Didier Le RESTE
Mme Anne SOUYRIS
M. Paul SIMONDON
Mme Olga TROSTIANSKY
M. Sylvain RAIFAUD
M. Dominique TOURTE
M. Éric ALGRAIN
Mme Élise FAJGELES
M. Stéphane BRIBARD
Mme Léa VASA
M. Dante BASSINO
Mme Sybille FASSO
M. Paul BEAUSSILLON

Le quorum est atteint.

Excusés :

Mme Yamina BENGUIGUI
M. Frédéric BOUSCARLE
Mme Hélène DUVERLY
M. Bernard GAUDILLÈRE
M. Laurent SCHOUTETEN

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

<i>Projet de délibération : MA 101768</i>	3
<i>Communication du Maire relative à l'exécution 2016 des crédits inscrits en investissements d'intérêt local.....</i>	3
<i>Projet de délibération : 2017 DAC 600.....</i>	3
<i>Projet de délibération : MA 101769</i>	4
<i>Projet de délibération : 2017 DAC 32.....</i>	4
<i>Projet de délibération : 2017 DAC 385.....</i>	5
<i>Projet de délibération : 2017 DAC 713.....</i>	5
<i>Projet de délibération : 2017 DDCT 18.....</i>	6
<i>Projet de délibération : 2017 DDCT 56.....</i>	6
<i>Projet de délibération : 2017 DDCT 56.....</i>	6
<i>Projet de délibération : 2017 DEVE 96.....</i>	7
<i>Projet de délibération : 2017 DEVE 100.....</i>	8
<i>Projet de délibération : 2017 DJS 60</i>	8
<i>Projet de délibération : 2017 DJS</i>	8
<i>Projet de délibération : 2017 DLH 11.....</i>	9
<i>Projet de délibération : 2017 DLH 40.....</i>	10
<i>Projet de délibération : 2017 DLH 119.....</i>	10
<i>Projet de délibération : 2017 DLH 142.....</i>	11

La séance est ouverte à 18 h 41.

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Projet de délibération : MA 101768

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.

Communication du Maire relative à l'exécution 2016 des crédits inscrits en investissements d'intérêt local

M. FÉRAUD signale que les documents budgétaires communiqués aux conseillers reprennent l'exécution 2016 des investissements dans l'arrondissement. Il indique que toute précision utile pourra être apportée par les services compétents, si le contenu des tableaux financiers suscitait diverses interrogations.

Objet : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Sakine CANSIZ, Fidan DOGAN et Leyla SAYLEMEZ, 147 rue La Fayette (10^e)

Projet de délibération : 2017 DAC 600

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD précise que la proposition de délibération fait suite à un vœu adopté par le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris, sur la proposition initiale des élus communistes du 10^e arrondissement, voté à l'unanimité.

La délibération propose l'apposition sur l'espace public, au pied de l'immeuble du 147 rue La Fayette d'une plaque commémorative rendant hommage à Sakine CANSIZ, Fidan DOGAN et Leyla SAYLEMEZ, trois militantes kurdes assassinées à cet endroit le 9 janvier 2013.

M. FÉRAUD remercie la Maire de Paris pour la suite qu'elle a bien voulu réserver au vœu adopté par le Conseil du 10^e arrondissement

Rédigé en lien avec les familles, le texte figurant sur la plaque sera le suivant :

À LA MÉMOIRE DE SAKINE CANSIZ, 54 ANS ROJBÎN-FIDAN DOGAN, 30 ANS ET LEYLA SAYLEMEZ, 25 ANS
MILITANTES DES DROITS DU PEUPLE KURDE,
ASSASSINÉES ICI LE 9 JANVIER 2013.

Mme TOURTE, au nom des élus communistes, remercie la maire de Paris, pour le soutien apporté à l'apposition d'une plaque sur l'espace public rendant hommage aux trois militantes kurdes assassinées devant le 147 rue La Fayette.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Objet : Adoption du budget supplémentaire de l'État Spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2017

Projet de délibération : MA 101769

Rapporteuse : Olga TROSTIANSKY

Mme TROSTIANSKY déclare qu'il s'agit de se prononcer sur le budget supplémentaire de l'État Spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2017.

Le Conseil d'arrondissement a adopté lors de la réunion du 27 avril le compte administratif de l'État Spécial pour l'exercice 2016. Le solde de l'exécution constaté à l'occasion de ce vote doit être réparti entre les lignes de l'État Spécial, par la procédure du vote du budget supplémentaire.

En ce qui concerne la dotation de gestion locale, les reports constatés s'élèvent à plus de 126 000 euros. Environ 98 000 euros parmi ces crédits sont fléchés pour honorer des engagements pris en fin d'année 2016. Plus de 27 000 euros sont disponibles. Ils peuvent être ventilés sur des lignes budgétaires qui nécessitent un recalibrage de budget. Le transfert du budget de la DEVE vers le budget de la Ville a été validé, pour un montant de 15 942 euros. Des économies d'énergie permettent un dégagement exceptionnel de plus de 65 000 euros. Avec les crédits libres d'emploi de 27 000 euros, ces sommes peuvent être ventilées principalement vers les centres d'animation, de manière à abonder les montants nécessaires pour la délégation de service public, pour près de 73 000 euros. À l'issue de l'ensemble des transferts, les crédits s'élèveront à 6 812 589 euros pour l'exercice 2017.

Pour la dotation d'animation locale, les reports de crédits constatés au compte administratif 2016 s'élèvent à 128 897 euros. On constate plus de 111 000 euros de crédits non engagés. Ils pourront abonder les actions d'animation locale et les conseils de quartier pour 2017. Les crédits ouverts pour l'année 2017 sont portés à 774 170 euros. Une ventilation est possible entre les travaux d'urgence et les conseils de quartier.

En ce qui concerne la dotation d'investissement, les reports de crédits s'élèvent à 217 458 euros, dont 197 000 euros imputables aux conseils de quartiers. Les dotations d'investissement après reports représentent plus de 373 000 euros.

Mme TROSTIANSKY propose de voter favorablement le budget supplémentaire du 10^e arrondissement.

M. FÉRAUD soumet le budget supplémentaire de l'État Spécial au vote.

La délibération est adoptée à la majorité. Deux votes défavorables des élus Les Républicains.

Objet : Subvention (100 000 euros) et avenant à convention avec le Centre international de créations théâtrales, gérant le Théâtre des Bouffes du Nord (10^e)

Projet de délibération : 2017 DAC 32

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN signale qu'au titre de l'aide aux lieux de diffusion, la Ville de Paris propose de poursuivre le soutien accordé à la SAS Centre International de Créations Théâtrales, gestionnaire du Théâtre des Bouffes du Nord.

En décembre 2016, au titre de 2017, une subvention de 50 000 euros, représentant 50 % du montant de la subvention 2016 avait été attribuée à la SAS Centre International de Créations Théâtrales.

Afin de permettre au Théâtre des Bouffes du Nord de maintenir une activité intense de création, tout en garantissant aux artistes de bonnes conditions d'accueil, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à la SAS Centre International de Créations Théâtrales d'un montant de 100 000 euros au total au titre de l'année 2017, soit un complément de 50 000 euros après déduction de l'acompte déjà versé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (16 300 euros) à trois associations gérant des bibliothèques et médiathèques associatives

Projet de délibération : 2017 DAC 385

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que la Ville de Paris propose d'attribuer une subvention de 3 000 euros, au titre du soutien aux associations gérant des bibliothèques et médiathèques associatives au Centre Medem Arbeter Ring. L'association a été constituée en 1926 par des militants de l'ex Bund, Union générale des travailleurs juifs de l'empire russe et avait vocation à prendre en charge le secteur culturel, social et éducatif à l'attention d'un public yiddishophone. L'association gère aujourd'hui une bibliothèque et organise également diverses activités culturelles dans son centre culturel situé au 52 rue René Boulanger (10^e).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (4 000 euros) à l'association Ngamb'art (10^e)

Projet de délibération : 2017 DAC 713

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise qu'une subvention de 4 000 euros est proposée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la Ville, au bénéfice de l'association Ngamb'art.

Le Festival Tobina se tiendra du 7 au 9 juillet prochain au TEP de la Grange-aux-Belles notamment. Cette manifestation culturelle proposera des ateliers, des conférences, des expositions, des spectacles et des concours de danse. Les compagnies participantes sont sélectionnées par le chorégraphe et danseur Kevin KIMBENGUI.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (98 700 euros) à 6 associations et avenants à convention pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées

Projet de délibération : 2017 DDCT 18

Rapporteur : Sybille FASSO

Mme FASSO signale que la Ville de Paris apporte un soutien aux personnes âgées et particulièrement aux personnes âgées immigrées qui sont en difficulté ou en situation d'isolement. À ce titre, la Ville finance des actions en direction de ces publics pour favoriser leur insertion dans leur environnement, par l'apprentissage du français, l'accès aux droits et l'accompagnement dans les échanges intergénérationnels et entre personnes âgées immigrées pour une meilleure autonomie.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder à l'association Espace Fârâbî, qui tient le café social du 10^e arrondissement à destination des migrants âgés, une subvention de 10 000 euros. Les migrants trouvent dans le café un accompagnement social et des activités leur permettant de rompre l'isolement. L'association facilite par ailleurs l'accès aux droits et elle lutte contre les discriminations femmes-hommes et celles liées à l'âge. Des actions de prévention santé sont également proposées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (95 500 euros) à 32 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration des résidents non communautaires

Projet de délibération : 2017 DDCT 22

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE précise que la Ville de Paris apporte annuellement son soutien à environ 16 000 Parisiennes et Parisiens en leur faisant bénéficier d'une formation à la langue française, par la voie notamment d'ateliers sociolinguistiques. Parmi les 32 associations que la Ville propose de soutenir, 4 structures travaillent dans le 10^e arrondissement :

- Association Afrique Conseil, située dans le quartier de Château d'Eau, qui propose des ateliers sociolinguistiques à destination des travailleurs des salons de coiffure (2 000 euros) ;
- Association Espace Universel, située dans le quartier des Portes (2 000 euros) ;
- Association L'Aire à Mots, qui organise des ateliers sociolinguistiques à la MDJ Saint Vincent. (1 000 euros) ;
- Association Français Langue d'Accueil (4 000 €).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (67 100 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Projet de délibération : 2017 DDCT 56

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE signale que le Fonds de Participation des Habitants (FPH) vise à favoriser et à soutenir l'engagement citoyen et à renforcer le lien social dans les quartiers populaires.

Dans le 10^e arrondissement, le club Tournesol porte et assure l'animation du Fonds de Participation des Habitants. La Ville propose d'attribuer à l'association ARC, qui anime le club Tournesol, la somme de 5 800 euros. Cette subvention permettra de soutenir de petits projets de quartiers.

M. LE RESTE signale que les partenaires ont finalisé un règlement intérieur permettant la mise en œuvre du dispositif. Un comité de gestion a été mis en place, regroupant les représentants du club Tournesol, de l'équipe de développement local, de la maison des associations, des centres sociaux, du conseil citoyen et des habitants impliqués. Des supports de communication ont été édités, grâce à l'aide du graphiste de la mairie du 10^e, que M. LE RESTE remercie pour sa participation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Mise en œuvre du projet «+ de végétal dans les quartiers populaires» voté au Budget participatif parisien 2016 – Autorisation de financement de 19 projets (10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20^e)

Projet de délibération : 2017 DEVE 96

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD précise que le projet «+ de végétal dans les quartiers populaires» s'inscrit dans le cadre du budget participatif 2016 pour la réalisation de travaux d'amélioration dans des jardins situés dans des quartiers populaires.

Deux espaces sont concernés dans le 10^e arrondissement.

- Hôpital Saint-Louis (quadrilatère Saint-Louis, abords de la Chapelle, abords de la terrasse Meary, allée centrale). Une subvention de 40 000 euros est proposée, destinée à permettre à l'AP-HP de mener une étude paysagère sur ce site.

- Square Amadou-Hampate Ba, pour la réfection de l'aire de jeux. Une subvention de 60 000 euros est proposée.

M. RAIFAUD précise qu'une réunion est prévue à la rentrée pour faire le point sur l'avancement des projets votés depuis 2014 par les habitants du 10^e arrondissement au titre du budget participatif.

Mme PAWLIK souhaite que les élus puissent disposer d'un tableau récapitulatif et que celui-ci soit mis en ligne sur le site internet.

M. FÉRAUD n'y voit aucune objection.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Dénomination « jardin Yilmaz Güney » attribuée au jardin situé 25-27, rue de l'Échiquier et 5-7a impasse Bonne Nouvelle (10^e)

Projet de délibération : 2017 DEVE 100

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD indique que le jardin situé 25-27 rue de l'Échiquier et 5-7a impasse Bonne Nouvelle constitue un nouvel espace vert dans le 10^e, d'une surface de 1 000 m². Il sera inauguré le 30 juin 2017.

Par la délibération présentée, la Ville de Paris propose que la dénomination « jardin Yilmaz Güney » soit attribuée à cet espace. Elle souhaite rendre hommage au cinéaste turc Yilmaz Güney pour les valeurs universelles que le cinéaste a portées à travers son art.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (27 400 euros) et conventions avec 2 associations locales (10^e)

Projet de délibération : 2017 DJS 60

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON indique que la délibération prévoit l'attribution de deux subventions à des associations sportives, en vue de soutenir leurs projets et leur développement :

- Le Club Populaire et Sportif du 10^e, rue du Faubourg Saint-Denis (20 000 euros) ;
- Association Sportive Jeunesse Saint-Vincent de Paul, au 12, rue Bossuet (7 400 euros).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (4 000 euros) à l'association Colombbus (10^e)

Projet de délibération : 2017 DJS

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON signale que l'association Colombbus développe une action en direction de la jeunesse dans le 10^e arrondissement, dans le cadre d'un projet intitulé « Passage numérique ». Des ateliers permettent aux jeunes de s'initier au numérique. 700 heures d'ateliers sont ainsi proposées.

A ce titre divers ateliers sont prévus.

L'atelier de création de jeux vidéo « Declick » touche une dizaine de jeunes de 8 à 16 ans. Il leur permet de développer leurs propres jeux vidéo.

Le parcours « Jeunes consommateurs du numérique » en partenariat avec le collège Françoise Seligmann (10^e), a pour objectif de travailler sur l'utilisation des réseaux sociaux et sur la protection de la vie privée et de l'identité numérique.

Le parcours de remobilisation par le numérique s'adresse à une dizaine de jeunes de 16 à 25 ans en rupture sociale. Il vise, sur une durée de 5 semaines, à les motiver par la découverte de nouveaux métiers, des outils et des usages numériques.

Les ateliers micro-trottoir consacrés à l'initiation à la captation vidéo et au montage *via* un parcours d'initiation au journalisme sont destinés à une dizaine de jeunes du quartier. Ils s'emparent d'un sujet pour un traitement vidéo, lui-même diffusé dans leur quartier pour valoriser leur travail.

L'atelier « Media Citoyen » à dimension intergénérationnelle favorise la compréhension des médias et initie aux différentes techniques du journalisme (presse écrite, vidéo et audio reportage, photographie, web-documentaire) pour développer l'esprit critique.

Une subvention d'un montant de 4 000 euros est proposée en faveur de l'association Colombbus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Location de la parcelle communale 1, rue Robert Blache / 6, rue du Terrage (10^e) à la RIVP – déclassement et bail emphytéotique
Projet de délibération : 2017 DLH 11
Rapporteur : Dante BASSINO

En préalable à la présentation des quatre délibérations relatives au logement, **M. BASSINO**, au nom des élus communistes, formule un propos liminaire. Il trouve particulièrement regrettable que le ministère du logement n'apparaisse pas dans la liste des ministères et Secrétariats d'Etat du gouvernement d'Édouard PHILIPPE. Il craint que cela ne traduise un manque d'ambition du Président de la République et de l'équipe gouvernementale sur la question du logement. Il affirme que les élus de la majorité du 10^e arrondissement auront à cœur de continuer à défendre le logement.

Concernant la présente délibération, M. BASSINO précise que la Ville de Paris est propriétaire de la parcelle 1 rue Robert Blache / 6 rue du Terrage (10^e), d'une superficie d'environ 123 m². Une opération de construction comportant des logements sociaux est prévue à cette adresse après libération des locaux. Cette opération, qui serait confiée à la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) dans le cadre d'un bail emphytéotique, requiert au préalable de déterminer diverses règles en matière d'alignement et de voirie. Le projet de délibération énonce en particulier les aspects liés aux parties relevant du domaine public.

Revenant sur l'avant-propos de M. BASSINO, **Mme FAJGELES** précise que le logement relève du ministre chargé de la cohésion des territoires.

Mme PAWLIK s'étonne de l'intervention de Mme FAJGELES sur le logement, sachant que la délégation de l'élue porte principalement sur la propreté.

M. FÉRAUD indique que tout élu peut exprimer des propos en séance sans qu'ils se rattachent obligatoirement aux questions relevant de sa délégation.

Mme FAJGELES signale que son intervention se situe dans le cadre exposé par M. FÉRAUD. Elle a ainsi eu l'occasion de s'exprimer à diverses occasions, sur la sécurité notamment. Elle considère qu'en tant que citoyenne engagée et responsable politique, elle peut avoir une réponse à des propos en l'occurrence exposés en marge d'un projet local.

M. FÉRAUD note que la compétence du logement est effectivement rattachée au ministère de la Cohésion des Territoires. Il indique qu'il sera particulièrement attentif à la question des crédits de financement du logement social et à celle de l'encadrement des loyers et que les élus pourront juger sur pièce des actions engagées par le gouvernement en la matière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé

Projet de délibération : 2017 DLH 40

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO rappelle que la Société de Requalification des Quartiers Anciens (SOREQA) mène diverses opérations liées au traitement de l'habitat insalubre ou dégradé et de requalification de quartiers anciens.

Le projet de délibération a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil d'arrondissement le compte rendu financier de la concession d'aménagement SOREQA, arrêté au 31 décembre 2016.

Il ajoute que l'immeuble situé 171 Bd de la Villette n'est plus, à ce stade, concerné par une intervention prévue de la SOREQA. Les propriétaires ont en effet engagé les travaux.

L'immeuble situé au 179 rue Saint-Maur figure dans la liste des sites d'intervention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Acquisition d'immeubles conventionnés sociaux 16, rue Bichat (10^e) et 2, rue Denoyez (20^e) par la RIVP – Prêts garantis par la Ville (5 700 190 euros) demandés par la RIVP

Projet de délibération : 2017 DLH 119

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO précise que la RIVP sollicite la garantie de la Ville de Paris à deux emprunts que le bailleur doit souscrire dans le cadre du financement de l'acquisition de deux immeubles conventionnés sociaux, et vendus par la société « Alterna » situés 16, rue Bichat Paris (10^e) et 2, rue Denoyez Paris (20^e). Ces prêts permettront de financer le rachat de ces biens, qui seront ainsi maintenus durablement dans le parc social de la Ville.

La garantie de la Ville de Paris est sollicitée à hauteur de 50 %, pour des emprunts bancaires d'un montant global maximum de 5 780 190 euros, à taux fixe, que la RIVP se propose de contracter auprès de l'organisme bancaire qui offrira les conditions financières les plus favorables pour une durée de 35 ans. Pour le 10^e arrondissement, l'opération de l'immeuble de la rue Bichat porte sur 3 M€, et la garantie serait donc de 1,5 M€.

Mme PAWLIK signale qu'il aurait été opportun de fournir des éléments d'information sur les nombres et catégories de logements sociaux, et sur le vendeur. Elle souhaite obtenir des explications sur le montage général de l'opération, et notamment sur la composition des logements sociaux et leur évolution au sein du parc social de la RIVP.

M. BASSINO indique que l'immeuble de la rue Bichat était conventionné en logement social, et que le conventionnement sera maintenu. L'immeuble demeurera dans le parc social de la Ville, dès lors que la RIVP se rendra propriétaire de l'immeuble.

La délibération est adoptée. Deux abstentions des élus Les Républicains.

Objet : Location de l'immeuble 156-158 rue du faubourg Poissonnière (10^e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique

Projet de délibération : 2017 DLH 142

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO signale que, faisant exercice de son droit de préemption, la Ville de Paris envisage d'acquérir un immeuble situé au 156-158, rue du faubourg Poissonnière (10^e), en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux. Les caractéristiques des logements prendront appui sur l'analyse sociologique des habitants actuels de l'immeuble.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POUR INFORMATION – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONCERNANT LE 10^e ARRONDISSEMENT (NON SOUMIS AU VOTE)

2017 DASCO 43-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (8 980 euros), subventions d'équipement (311 368 euros) et subventions pour travaux (181 493 euros)

2017 DASES 70-G Subvention (70 250 euros) et convention avec l'Association de Recherche européenne pour la Médecine et l'Informatique interactive - AREMEDIA (10^e).

2017 DASES 127-G Subventions (72 600 euros) et conventions avec 9 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits. 21. 2017 DASES 156-G Subventions à Aurore (248 504 euros), à Paris Tout P'tits (100 000 euros), au Casip-Cojasor (105 000 euros), à l'Un est l'autre (30 000 euros), aux Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Paris (180 000 euros).

2017 DASES 249-G Subvention (130 000 euros) et convention avec la SCM des 4.21 (10^e) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) dans le 10^e.

Concernant la dernière délibération évoquée pour information, **Mme SOUYRIS** indique que des travaux d'aménagement seront réalisés dans le 10^e pour la maison de santé du 8 rue Saint-Quentin. Le regroupement en un seul lieu des locaux est par ailleurs prévu. Le montant estimé des travaux est de 405 355 euros. La Ville de Paris entend soutenir le projet, cependant, des incertitudes persistent sur la possible participation de la Région parmi les sources de cofinancement.

M. FÉRAUD signale que la création de ce type de structures vise à apporter des solutions aux problèmes de démographie médicale.

M. BASSINO, au nom des élus communistes, salue la volonté de redensifier l'offre de soins dans l'arrondissement. Il salue l'accompagnement de la Mairie de Paris dans la rénovation des locaux du bâtiment situé 8 rue Saint-Quentin. Il signale que l'attention devra être portée sur le respect du tiers payant et des tarifs du secteur 1.

M. BASSINO rappelle l'attachement des élus communistes à la présence sur le territoire de centres de santé. Ce modèle vise à s'adresser à des publics en grande précarité. Les centres de santé sont obligatoirement en secteur 1 et pratiquent le tiers payant. Par ailleurs, la rémunération des praticiens se fait par le salariat.

Il appelle l'attention des élus du Conseil sur les travaux menés au centre de santé Richerand quant à un modèle s'intégrant dans le schéma de l'économie sociale et solidaire. Il souhaite que la Ville de Paris prenne toute sa place dans cette démarche et puisse apporter au centre de santé Richerand tout le soutien nécessaire. Il évoque le projet de partenariat entre le centre de santé et le Centre du Psychotrauma de l'Institut de Victimologie, qui mérite d'être soutenu par la Mairie de Paris.

Mme SOUYRIS précise que la maison de santé se situe en secteur 1.

M. FÉRAUD clôt la séance.

La séance est levée à 19 h 34.